



Lignes directrices de la commission technique

La Commission technique (CT) se compose idéalement de 4 ou 5 membres dont une personne responsable. Selon les statuts, les tâches de la CT peuvent également être exécutées par le/la responsable seul(e).

Conformément à l'art. 10 des statuts de la Société mycologique de Bienne et environs du 10 mars 2017, la direction de la CT est élue par l'assemblée générale.

La personne responsable de la CT est membre du comité où elle représente la commission. Elle organise et répartit les tâches au sein de la CT.

Objectifs généraux

La Société mycologique de Bienne & environs s'efforce de promouvoir l'étude des champignons supérieurs d'une manière simple et compréhensible.

Situation initiale

On peut présumer qu'au départ la plupart des membres sont principalement intéressés à connaître la comestibilité des champignons supérieurs et à pouvoir les différencier en toute sécurité de leurs sosies vénéneux.

Principes et explications des tâches selon les statuts

- La CT organise et dirige les soirées de détermination.
 - Les soirées de détermination sont l'activité principale de la société. L'accent est mis sur l'étude des champignons supérieurs. Les sujets suivants sont entre autres abordés :
 - Détermination du genre et des espèces
 - Fonctions des champignons dans la nature
 - Habitats
 - Valeur nutritive
 - En règle générale, les soirées de détermination ont lieu le lundi soir dans le local de la société. Les thèmes et les dates des événements sont fixés en janvier et inclus dans le programme annuel.
 - Chaque événement est organisé et dirigé par un membre de la CT. La personne responsable de la CT s'assure qu'une personne est disponible pour diriger chaque soirée de détermination.
- La CT organise d'autres événements tels que des excursions, des cours, des conférences.
 - Elle dirige les excursions décidées par le comité. Pour leur organisation, elle peut être soutenue par les membres de la société.
 - La CT peut organiser des cours et des conférences avec des experts internes ou externes.
 - Les cours et conférences organisés par la CT peuvent avoir lieu dans le cadre des soirées de détermination régulières ou à d'autres dates. Leurs sujets sont sélectionnés selon les besoins ou sur proposition des membres.
 - Lors d'événements internes et publics, la Commission technique contrôle l'exactitude de la détermination des champignons. Elle garantit que les champignons présentés sont correctement identifiés et commente les déterminations incorrectes.
 - La CT organise des événements publics en collaboration avec le membre du comité responsable des relations des publiques.

- La CT édite le contenu du site Web www.seelandpilze.ch ou assiste la personne responsable du site dans le cadre de la rédaction. Elle édite entre autres les rapports techniques à publier.
- La CT représente notre société lors de réunions.
 - Lors de l'assemblée des délégués de l'Union Suisse des Sociétés de Mycologie (USSM), notre société est représentée par un membre issu de la CT et un membre du comité.
 - La personne responsable de la CT décide chaque année à quelles conférences scientifiques les membres de la CT participeront.

Formation continue

La direction de la CT informe le comité du montant à inclure dans le budget annuel pour la formation continue.

Littérature

La direction de la CT informe le comité du montant à inclure dans le budget annuel pour l'achat de publications spécialisées.

Ces lignes directrices ont été approuvées par le comité de la Société mycologique de Bienne et environs lors de la séance du 12.02.2018.

Le président :

Jean-Claude Michel